

Mairie de LANDELLES
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - mail : mairielandelles28@wanadoo.fr.

COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 10 mars 2015

Présents : 15

L'an deux mil quinze, le dix-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix mars deux mil quinze, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN, maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : M. Jean-Luc JULIEN, M. Guy ANDRE, M. Jean-Frédo CROSNIER, Mme Christine VELLA, Mme Michèle RIPOCHE, M. Erick GAROT, Mme. Morgane DECOURTIL, M. Jean-Pierre VINCENT, Mme Irène LANDRE, Mme Marie-France JANNEAU, M. Benjamin SCHWARZ, M. Claude VILLEFILLEAU, M. Julien TROUSSIER, M. Florent BIGNON, M. Michel BOIN.

Absents excusés : -

M. JULIEN a déclaré la séance ouverte à vingt heures quarante minutes.

Secrétaire de séance : Michel BOIN

1. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA RÉHABILITATION DES CANALISATIONS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USÉES.

Monsieur le Maire expose,

La Commune de LANDELLES a décidé de mener à bon terme le projet de réhabilitation de son système d'assainissement incluant la restructuration de la station d'épuration et la réhabilitation de plusieurs tronçons du réseau.

La maîtrise d'œuvre, confiée au bureau d'études VERDI Ingénierie, a finalisé, en février 2015, le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) pour les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées.

A ce titre, afin de favoriser au maximum la concurrence, et compte tenu des montants de travaux estimés, une consultation de travaux en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation a été engagée.

CAD'EN, assistant du maître de l'ouvrage, a adressé un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et a dématérialisé le dossier de consultation en date du 03 février 2015, pour une remise des offres le 04 mars 2015.

Après ouverture, les offres des marchés de travaux ont en suivant fait l'objet d'une analyse conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

- Valeur technique (pondération : 60 %)
- Prix des prestations (pondération : 40%)

Au cours de l'analyse, une négociation a été engagée avec les huit candidats ayant remis une offre.

Monsieur le Maire a constaté, le 16 mars 2015, le résultat de l'analyse des offres et a proposé d'attribuer ces travaux en retenant l'offre économiquement la plus avantageuse qui a été présentée par le groupement SOGEA NORD OUEST / REHA ASSAINISSEMENT

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :
A l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de choix de Monsieur le Maire, pour la consultation des entreprises de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte ;
- ATTRIBUE le marché de travaux au groupement SOGEA NORD OUEST / REHA ASSAINISSEMENT, pour un montant de 265 529,50 € HT, soit 318 635,40 € TTC sur la base de son offre variante.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce marché de travaux, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses avenants éventuels dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant maximum initial ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Etat et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération.

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

2. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT ELECTRIQUE INTERCOMMUNAL DU PAYS CHARTRAIN

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte constitutif en annexe,

Considérant que la commune de LANDELLES a des besoins en matière de :

-Fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain a constitué un Groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont il en est le coordonnateur,

Considérant que la commune de LANDELLES, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce Groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de LANDELLES au Groupement de commandes précité pour :
 - o Fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

- Approuve l'acte constitutif du Groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération,
- Prend acte que le Syndicat Electrique Intercommunal du Pays chartrain est le coordonnateur dudit Groupement d'achat,
- Autorise le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du Groupement de commandes pour le compte de la commune de LANDELLES et ce, sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du Groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le Groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le Groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de LANDELLES.

3. RENOUELEMENT DU CONTAT AVEC LA SOCIÉTÉ SEGILOG

Le maire informe le Conseil Municipal, que la Société SEGILOG propose le renouvellement de son contrat pour trois ans, pour un montant HT de 5 670€ pour trois ans pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et d'un montant HT de 630€ pour trois ans pour la maintenance et la formation du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition du contrat pour trois ans de la Société SEGILOG pour un montant HT de 5 670€ pour trois ans pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et d'un montant HT de 630€ pour trois ans pour la maintenance et la formation du personnel communal.

4. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU LUNDI 16 MARS 2015

Projet périscolaire pour la rentrée 2015-2016 :

Le maire expose au Conseil Municipal, les décisions prises lors du conseil d'école qui a eu lieu le lundi 16 mars 2015 à 17h30 à l'école de Landelles.

Il a été abordé le sujet de la modification du projet périscolaire pour la rentrée scolaire 2015-2016 pour des raisons d'organisation et de budget. Les communes souhaiteraient que le temps consacré aux Temps d'Activités Périscolaires se situe le mardi après-midi sur une durée de 3h au lieu du mardi et du vendredi de 15h à 16h30 soit deux fois une heure et demi.

Les enseignantes ne sont pas d'accord avec cette proposition et souhaiteraient un allongement de la coupure méridienne de 15 minutes avec une fin de journée raccourcie de 1/2 d'heure ou sur une fin de journée raccourcie de ¾ heures et ce les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les délégués des parents d'élèves sont partagés sur leur choix et souhaitent interroger les parents sur le sujet.

Il a été décidé d'une prochaine réunion le lundi 30 mars 2015 à 17h30 à l'école de Landelles.

Projet cirque :

Le maire a exposé au Conseil Municipal le projet Cirque que l'école souhaite mettre en place.

Après concertation, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité, ne sont pas favorables à la participation financière de la commune à ce projet Cirque.

5. DIVERS

M. CROSNIER, 2^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal du projet de la commission des fêtes de proposer un marché artisanal à la salle des fêtes au mois de novembre 2015.

Le maire informe le Conseil Municipal que la commune de Landelles organisera en 2016 la course de vélos « Tour du Pays Courvillois ».

Clôture du procès-verbal :

Le procès-verbal, dressé et clos, **le 17 mars 2015 à vingt-trois heures.**

Le maire,